



Déclaration FO

CST du 6 juillet 2023



Action sociale CASDEC - CNAS

Vous avez organisé un questionnaire sur les prestations sociales, accessible essentiellement aux agents disposant d'un outil numérique et d'une adresse professionnelle. Selon vos dires, ils ont été 900 à y répondre. Ces personnes pensaient participer à une enquête dont l'objectif consistait à améliorer les prestations du CASDEC. Au final, vous vous êtes servi des réponses apportées pour justifier le démantèlement du CASDEC. D'ailleurs, beaucoup d'agents nous ont déclarés qu'ils n'auraient pas répondu à ce questionnaire s'ils avaient connu vos intentions.

De plus, vous répétez à l'envie que les organisations syndicales ont travaillé étroitement avec la RH. Vous oubliez de préciser que nous vous avons indiqué plusieurs fois que votre enquête était tronquée et ne prenait pas en compte les plus bas salaires. Ce point nous paraît très surprenant pour une collectivité avec plus de 3300 agents de catégorie C. À ce propos, nous vous rappelons que le plus bas salaire pris en compte dans le comparatif fourni par vos soins est de 23 443 euros. Vous semblez totalement méconnaître les plus bas salaires de vos agents.

Dès le début, nous avons bien compris votre objectif et le fait que la décision était déjà prise. Vous avez énoncé le 30 mai 2023 sur un document publié sur l'intranet, je vous cite : "*Après discussion avec les organisations syndicales le 26 mai dernier, il est envisagé de retenir le CNAS (Comité national d'action sociale) comme futur prestataire à la place du CASDEC. Un passage en Comité social territorial (CST) est prévu le 6 juillet*".

Vous prônez un dialogue social de qualité au sein de nos collectivités, alors même que les décisions sont déjà actées bien avant le début des échanges avec les organisations syndicales.

Comme nous l'indiquons depuis le départ, le syndicat FO souhaite conserver la vocation sociale du CASDEC tout en améliorant les aides proposées et sans exclure personne. Pour cela, il aurait fallu que nos élus ne retirent pas des centaines de milliers d'euros.

Il est très surprenant de voir autant de mensonges écrits sur un seul sujet. Pour le syndicat FO, comme nous le disons depuis le départ, des agents seront perdants et d'autres seront gagnants.

Retraités

Les 1000 retraités actuellement adhérents au CASDEC sont scandalisés d'apprendre de quelle manière vous avez décidé de les évincer du comité d'action social. Sans leur laisser aucune possibilité d'adhésion à un tarif équivalent à celui du CASDEC. Cette décision est très surprenante de la part de nos élus qui prônent la bienveillance et le maintien des liens intergénérationnels.

Formulaire papier

Concernant les formulaires papiers de demande d'aide pour les agents, ceux du CASDEC ont été critiqués alors qu'ils tiennent systématiquement sur une page. L'administration souhaitait simplifier les démarches des agents. Vous semblez avoir oublié d'indiquer que le formulaire de demande d'aides du CNAS possède 4 pages qu'il faudra remplir à chaque demande.



Déclaration FO

CST du 6 juillet 2023



Nombre d'agents dédiés

Au niveau du nombre d'agents dédiés au comité d'Action Sociale, passer de 7 agents au CASDEC à 3 agents pour la gestion des demandes du CNAS nous paraît totalement insuffisant et inadapté.

Nous vous alertons à ce sujet, les 3 postes prévus pour gérer les demandes liées au CNAS seront totalement insuffisants et nous craignons des RPS rapides pour ceux-ci.

Nombreuses prestations

Certaines personnes vantent de manière non objective les nombreuses prestations du CNAS, nous les invitons à lire les petites lignes et les conditions multiples à respecter pour certaines aides. Par exemple, l'aide au déménagement de 200€ semble intéressante de prime abord. Par contre, les petites lignes indiquent qu'il faudra louer un camion ou faire appel à une société de déménagement. Mais attention, cette aide sera versée **uniquement** "à la suite d'un changement de la composition du foyer ou de la situation professionnelle du bénéficiaire". Si vous déménagez, pour toucher cette aide, n'oubliez pas de faire un enfant ou de changer de travail !!!

Prime de départ en retraite

Un syndicat a écrit que l'allocation de départ en retraite du CASDEC était illégale et qu'elle allait être modifiée à la baisse. Cette allocation étant versée depuis de nombreuses années, nous sommes surpris d'apprendre qu'elle puisse être illégale. Nous tenons à remercier ce syndicat de nous informer que cette allocation CASDEC allait être modifiée à la baisse l'an prochain après l'annonce de notre élue au personnel indiquant que le CASDEC allait être abandonné en 2024.

Conclusion

Lors du dernier CST, le syndicat FO vous a réclamé le lancement d'une véritable consultation démocratique auprès de tous les agents sur le devenir du CASDEC. À défaut d'avoir été entendu, les syndicats FO, CGT et UGICT-CGT ont lancé une pétition portant uniquement sur le maintien ou non du CASDEC. À ce jour, plus de 800 agents actifs ont répondu pour le maintien du CASDEC. La répartition des répondants se compose de 80% d'agents catégorie C, 15% de B et 5% de A. Vous pouvez y ajouter les 970 adhérents retraités du CASDEC qui ne peuvent se réjouir de cet abandon programmé. Pour le syndicat FO, la démocratie n'est pas un simple mot, mais possède un sens réel qui se doit d'être respecté.

Quelle que soit votre décision, FO continuera à siéger dans les instances d'Action Sociale conformément au mandat que les agents nous ont confiés à l'occasion des dernières élections pro sur l'action Sociale.

Petit message pour le syndicat SUD, votre liste CASDEC a recueilli 5% de vote de moins que votre liste au CST lors des élections pros de décembre 2022. Force est de constater que même votre base n'est pas totalement d'accord avec votre position sur l'action sociale.